

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montigny-le-Bretonneux, le 13 mars 2020

### **Vendredi 13 Mars 2020 – Décisions FFC**

Suite aux déclarations de Monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre et de Madame Roxanna Maracineanu, Ministre des Sports, relatives, en particulier, au seuil de rassemblement fixé désormais à 100 personnes maximum, disposition qui entre en vigueur immédiatement, la Fédération Française de Cyclisme annonce l'annulation de toutes les compétitions, toutes catégories et toutes disciplines confondues. Cette disposition prévaudra jusqu'à nouvel ordre.

Concernant le maintien des activités encadrées dans les clubs (entraînements collectifs), les préconisations du Ministère des Sports, par la voix de sa Ministre, sont de limiter ces activités à des groupes de 10 personnes maximum (majeurs ou mineurs), personnel d'encadrement compris.

Tout à fait consciente de l'extrême difficulté de la situation actuelle, la FFC fait entièrement confiance à ses clubs pour appliquer ces mesures.



#### **A propos de la Fédération Française de Cyclisme**

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, BMX FreeStyle Park, Cyclo-Cross, Polo Vélo, cyclisme urbain, cyclisme en salle et vélo couché. Elle regroupe plus de 2500 clubs affiliés et près de 113 000 licenciés. Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

#### Contact FFC :

Sylvie PASQUALIN – Responsable communication  
[s.pasqualin@ffc.fr](mailto:s.pasqualin@ffc.fr) / 01 81 88 09 39